

Saint-Hélen

Conseil. Participations et subventions au menu

Au cours du conseil municipal, mercredi dernier, les élus ont adopté le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) de Dinan Agglomération (dix voix pour et cinq abstentions).

Accueil de loisirs sans hébergement.

Commun à Saint-Hélen et à La Vicomté, l'ALSH a été ouvert 20 jours, du 9 juillet au 3 août durant l'été 2018. 82 enfants y ont été accueillis : 59 de la commune (41 familles), douze de La Vicomté (huit familles) et onze de communes autres (sept familles). La fréquentation représente 960 journées, soit une présence moyenne journalière de 48 enfants. Le bilan financiers s'élève à 26 378,15€ en charges et 16 768,28 € en recettes. 9 609,90 € restent à charge. Conformément à la convention qui lie les deux communes, la participation de La Vicomté s'élève 2 050,89 € (douze

enfants Vicomtois et 50 % des enfants hors commune).

École Saint-Yves. Les élus ont ensuite validé la participation qui sera versée pour 69 élèves de la commune fréquentant les classes de primaire de l'école privée. Pour déterminer ce montant, ils ont pris en compte les dépenses de fonctionnement en primaire à l'école publique : fournitures scolaires et fournitures d'entretien, chauffage, eau, téléphone, assurances, transport, personnel d'entretien, etc. Le coût moyen d'un élève de primaire à l'école communale s'élève à 407,62 €. L'Ogec de l'école Saint-Yves percevra une participation de 28 125,78€ (407,62€ x 69).

Subventions. Depuis 2011, une somme forfaitaire de 6 € par élève scolarisé dans les écoles de la commune est

versée aux deux associations, Amicale laïque et Apel. Cette somme a été reconduite pour l'année scolaire 2018-2019. 216 enfants sont scolarisés dans les deux écoles hélennaises. 672 € seront versés à l'Amicale laïque pour 112 enfants à l'école Émilie-et-Germaine-Tillion et l'Apel percevra 540€ pour 90 enfants à l'école Saint-Yves. Martine Bugeaud, présidente de l'Amicale laïque n'a pas pris part au vote.

Divers. À la suite des inondations survenues en octobre dans le département de l'Aude, le conseil municipal a décidé de manifester sa solidarité en accordant une subvention exceptionnelle de 300 € au département de l'Aude. Les élus ont souhaité verser cette somme à la plus petite des 126 communes sinistrées. Yvonnick Robin, directeur des services a été chargé de cette recherche.